

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0039256

151549

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4916

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAISBAUL MOSTAFA

Date de naissance :

4 - 1 - 59

Adresse :

104 B<sup>e</sup> YACOUB EL MANSOUR APP 10  
EGY - CASABLANCA

Tél. : 06 61 41 73 04

Total des frais engagés : 116,640 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur FAIK Malika  
Médecine Générale  
Hay Hassani Av. Afghanistane N° 99  
Casablanca Tel. 05 22 90 96 42

Date de consultation : 28/02/2023

Nom et prénom du malade : Aya NAISBAUL Mostafa Age : -

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète + HTA

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 21/3/2023

Signature de l'adhérent(e) :

*J. Mostafa*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/02/2011	C	1	150	DOCTEUR FAIK Malika Médecine Générale Av. Afghanistan N° 99 Bou - Tél.: 05 22 90 96 12
27/02/2011				
28/02/2011				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Roudan - CASABLANCA Tél: 0522 13 35 61	25/02/23	B.100-1C	159,00 Dh

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
D.O.F	DETERMINATION DU COEFFICIENT			

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur FAIK Malika

MEDECINE GENERALE

Lauréat de la Faculté de Médecine  
Centre Hospitalier Universitaire Avicenne - RABAT

99, Avenue Afghanistan - Hy Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.96.42

Casablanca, le

28.08.2018

S.V

Docteur FAIK Malika  
Médecine Générale  
Hy Hassani Av. Afghanistan  
Casablanca - Tel. : 05 22 90 96 42

28/08/2018 glycémie 1000.

1 g de sucre.

S.V

44.7 glycémie 60

S.V

1 g de sucre.

82,70 Prenez 50  
155,40 1 g de sucre

REVÉAL SARL  
PHARMACEUTIQUE  
10, Avenue Afghanistan - Casablanca  
Tél. 0522 90 96 42 - Fax : 0522 90 46 44

Docteur FAIK Malika  
Médecine Générale  
Hy Hassani Av. Afghanistan N° 90  
Casablanca - Tel. : 05 22 90 96 42

REVEAL SARL  
PHARMACIE CHIFA  
M. TAHIRI HASSANI  
10 Ave. Afghanistan  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 0522 90 46 04

PPV: 82DH70  
PER: 01/26  
LOT: M135-2

REVEAL SARL  
PHARMACIE CHIFA  
M. TAHIRI HASSANI  
10 Ave. Afghanistan  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

44DH70

REVEAL SARL  
PHARMACIE CHIFA  
M. TAHIRI HASSANI  
10 Ave. Afghanistan  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

LOT 221662  
EXP 11/2025  
PPV 28.00DH

REVEAL SARL  
PHARMACIE CHIFA  
M. TAHIRI HASSANI  
10 Ave. Afghanistan  
Hay Hassani - Casablanca  
Tél: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

# Docteur FAIK Malika

MEDECINE GENERALE

Lauréat de la Faculté de Médecine  
Centre Hospitalier Universitaire Avicenne - RABAT

99, Avenue Afghanistan - Hy Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.96.42

الدكتور فايق مليكة

خريج كلية الطب

المركز الإستشفائي الجامعي ابن سينا - الرباط

99، شارع أفغانستان الحي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.90.96.42

Docteur FAIK Malika  
Médecine Générale  
Casablanca, le 16/02/2013  
Hy Hassani Av. Afghanistan N° 99  
Casablanca - Tél.: 05 22 90 96 42

Dr. FAIK BOUCHEKROUF

HB. gérante

Docteur FAIK Malika  
Médecine Générale  
Hy Hassani Av. Afghanistan N° 99  
Casablanca - Tél.: 05 22 90 96 42

مختبر المعاشريف لتحليلات الطبية  
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biologiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le 25-02-2023

Mr MAKBOUL Mostafa

FACTURE N° A230200530

**Récapitulatif des analyses**

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Traitement échantillon sanguin	E25	E
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B

Total des B : 100

TOTAL DOSSIER : 159.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :  
cent cinquante-neuf dirhams



Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biogiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le : 27-02-2023

Mr MAKBOUL Mostafa

Code : 16110465

Référence : A230200530

Du : 25-02-2023

Prescripteur :

Normes

Antériorités

## BIOCHIMIE SANGUINE

24-12-2018

Hémoglobine glyquée (HbA1c)  
(Technique HPLC)

10.9 %

(<6.5)

6.4

